

Nos grands principes



INTÉGRITÉ

Nos principes d'actions et de comportement s'inscrivent également dans la continuité des engagements du groupe Carrefour, pour le respect et la promotion de principes fondamentaux, et notamment :

- La déclaration universelle des droits de l'Homme.
- Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, notamment en ce qui concerne la prohibition du travail des enfants et du travail forcé.
- Les principes directeurs de l'OCDE, notamment pour la lutte contre la corruption.
- Les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU.
- L'accord international de mai 2001 signé avec l'UNI.

LES 10

PRINCIPES DE CONDUITE PROFESSIONNELLE CHEZ CARREFOUR :

Chez Carrefour, chacun doit faire preuve de réflexion, de bon sens et de jugement. C'est dans ce cadre que nous avons mis en place un code de conduite, qui s'articule autour de 10 principes fondamentaux que chacun doit respecter :

1 Respecter strictement la légalité

2 Contribuer à un environnement de travail sûr et sain

3 S'engager pour la diversité et des conditions de travail respectueuses

4 Protéger le patrimoine et les ressources de l'entreprise

5 Garantir la confidentialité

6 Eviter les conflits d'intérêt

7 Refuser toute forme de corruption

8 Développer des pratiques commerciales loyales et transparentes

9 Fournir un reporting fiable et fidèle

10 Etre un ambassadeur de la marque Carrefour